

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2023-262

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Centre Hospitalier Georges Daumezon / Direction**

45-2023-08-10-00004 - Décision de Délégation de Signature durant  
l'absence pour congés du Directeur en faveur de Mme BIENVENU (1 page)

Page 3

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2023-08-10-00004

Décision de Délégation de Signature durant  
l'absence pour congés du Directeur en faveur de  
Mme BIENVENU

## Décision de délégation de signature

LE DIRECTEUR DE L'EPSM DU LOIRET GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumézon en date du 20 juin 2023,

### DÉCIDE

**Article I :** Durant l'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, directeur de l'établissement, du vendredi 11 août au lundi 04 septembre 2023 inclus, une délégation est donnée à Madame Christèle BIENVENU, Directrice Adjointe en charge des personnels et du projet social à l'effet de prendre toute décision et signer tout document du parapheur électronique de classe 2 urgent ainsi que tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant :

- une concertation préalable avec le Directoire
- relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins
- relatif à l'attribution et la modulation des primes de catégorie A
- de représenter l'Etablissement en justice
- relatif aux décisions de sanctions disciplinaires à l'exception des sanctions de groupe I, avertissement et blâme

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et affichée dans l'établissement.

Fait à Fleury-les-Aubrais le 10 août 2023

Le Directeur,  
Jean-Yves BOISSON